

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 637

présenté par

M. Aviragnet, Mme Jourdan, M. Califer, M. Delaporte, M. Guedj, M. Philippe Brun, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. David, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 47

I. – À la troisième ligne de la seconde colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 100,7 »

le nombre :

« 101,2 ».

II. – En conséquence, à la septième ligne de la seconde colonne du tableau du même alinéa, substituer au nombre :

« 3,4 »

le nombre :

« 2,9 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement du groupe des députés socialistes et apparentés prévoit de revaloriser les carrières des psychologues de la fonction publique hospitalière, *via* la réaffectation d'une enveloppe de 500M€ pour lesous-ONDAM hospitalier.

Alors que l'ensemble des corps de métier exerçant à l'hôpital auprès des patients ont bénéficié d'une revalorisation de leur déroulement de carrière dite « Ségur 2 », le Gouvernement a refusé d'y associer les psychologues dont l'activité de soins est pourtant essentielle.

Il en résulte aujourd'hui un décrochage aggravé des rémunérations de ces professionnels diplômés au minimum à bac+5, qui se retrouvent moins rémunérés que leurs collègues de niveau bac+3 voire de niveau bac ou équivalent.

Après application de la revalorisation par le complément de traitement indiciaire dite « Ségur 1 », un psychologue sans ancienneté est aujourd'hui rémunéré 1600 € nets et il doit avoir au moins 11 ans d'ancienneté avant que sa rémunération ne dépasse les 2000 € nets.

Dans un contexte où les psychologues se tournent désormais majoritairement vers le secteur libéral, il apparaît urgent de redonner de l'attractivité à l'exercice de leur métier à l'hôpital.